

**Neuvième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

27 février 2024
Français
Original : anglais

Genève, 28 novembre-16 décembre 2022

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 16 décembre 2022, à 11 h 55

Président(e) : M. Bencini (Italie)

Sommaire

Préparation et adoption du ou des documents finals (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



La séance est ouverte à 11 h 55.

Préparation et adoption du ou des documents finals *(suite)*

Chapitre II. Déclaration finale (suite)

1. **Le Président**, attirant l'attention des délégations sur une version révisée de la déclaration finale de la Conférence, figurant au chapitre II du document BWC/CONF.IX/CRP.2/Rev.1, dit qu'il souhaite savoir si la Conférence est disposée à adopter cette déclaration.

2. **M. Vorontsov** (Fédération de Russie) dit que, la veille, un certain nombre de délégations, dont la sienne, ont fait des propositions concernant le libellé de la déclaration finale. Toutefois, ces propositions n'apparaissent pas dans le texte. Si la Conférence souhaite parvenir à un accord sur sa déclaration finale, il faudra poursuivre les discussions.

3. **Le Président** déclare que la séance plénière est ajournée pour permettre la tenue de consultations avec les délégations sur les points de désaccord concernant le projet de déclaration finale.

La séance est levée à 12 h 5.